

# SANSAIS-LA GARETTE

*Vous découvrirez au cours de ce circuit :*

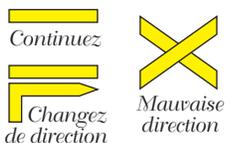
- les 2 centres importants de la commune, Sansais et la Garette : Sansais, son château, son église, sa mairie ;
  - la Garette, la rue Gravée a été restaurée dans le cadre des grands travaux du Marais Poitevin en 1995 ;
  - la variété de la faune ;
- Le Marais Poitevin, aménagé par l'homme depuis le XII<sup>e</sup> siècle est une des zones humides les plus riches de la façade atlantique ;*
- les ponts, les passerelles, témoignage de l'aménagement du marais jadis uniquement praticable par barque.

*Bonne randonnée...*

*... et n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à emprunter les sentiers que vous allez parcourir. Nous vous invitons donc à respecter la nature :*

- évitez de cueillir les fleurs et les plantes ;
- ne laissez aucun débris derrière vous ;
- respectez les lieux habités ;
- restez sur les sentiers ;
- maintenez les chiens en laisse.

## Code du Balisage



- © Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres  
[deux-sevres.ffrandonnee.fr](http://deux-sevres.ffrandonnee.fr)
- Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres  
[www.tourisme-deux-sevres.com](http://www.tourisme-deux-sevres.com)  
Tél. 05 49 77 87 79

*Cette fiche est éditée par le Conseil Général des Deux-Sèvres en conformité avec les dispositions de la charte qualité "Randonnée en Deux-Sèvres".*  
Tél. 05 49 06 77 65

Impression: Inatc79 certifiée imprim'Veat - N°05 49 29 03 88

# SANSAIS-LA GARETTE



## Sur les pas d'Henri IV

*Au cœur du Marais, pays vert et chemin d'eau, Sansais-La Garette recèle de véritables trésors historiques, architecturaux et naturels, là où eau et terre s'entremêlent.*

Accès : 8 km à l'ouest de Niort, N11 puis la D3

Départ : port Jaguin à la Garette

Distance : 12,5 km

Durée : 3 h 15

Balisage : jaune

**Rando** pédestre  
en Deux-Sèvres

Cette commune se compose de 2 centres distants de 4 km, le bourg de Sançais, perché sur son coteau, et la Garette, village-rue pittoresque et touristique, accroché au flanc d'un tertre et construit au plus près des marais de la Sèvre.

 Départ de La Garette, au **Port Jaguin**, face au camping.

Jadis La Garette possédait 2 ports utilisés pour acheminer les marchandises et les bêtes dans les parcelles du Marais. Le trafic était intense. Avec celui de **Coulon** ces ports servaient de trait d'union entre la **Gâtine** et la **Saintonge**.

 Partir en direction de la Maison du Cheval.

Au XIX<sup>e</sup> siècle un haras abritait des chevaux de traits poitevins, des **baudets du Poitou** et des mules poitevines.

Longer la piscine et emprunter la piste cyclable, à droite.

 Après l'aire de pique nique, prendre à gauche en direction du marais communal.

 Admirez le  **paysage maraichin** . Observer la diversité d'espèces de la faune et de la flore sauvage caractéristique des zones humides.

Au bout du chemin prendre à gauche sur la petite route goudronnée et emprunter le premier chemin blanc à gauche. Au bout de ce chemin, en face profitez à nouveau des  **beautés du Marais**  depuis la  **passerelle**  à 100 m.

En revenant de la passerelle, prendre le chemin à droite et passez 2 petits ponts.

 On passe près d'un  **barrage**  qui régule l'eau dans ce secteur du marais. Au bout du chemin, un petit bois, prendre à gauche et passer le pont.

 Vous sortez du marais communal pour entrer dans le bocage.

Sous la Restauration la commune de **Sançais-La Garette** s'est vu attribuer des **"communaux"** sur lesquels les habitants ont des droits acquis, reconnus par la loi et le code civil. La commune en possède encore quelques hectares, appelés les **"Grands Marais"**, encore loués de nos jours pour des usages pastoraux.

Passer près de la **Chaume du Château**. Attention à la circulation sur ce chemin goudronné.

 Au prochain carrefour, prendre à droite jusqu'à la D102, continuer tout droit et prendre à gauche le premier chemin qui vous conduit à Sansais (**chemin des Cormiers**).

Au rond-point prendre à droite, puis la deuxième rue à droite en direction du cimetière, et ensuite la rue du **Château** à gauche.

 **Henri IV s'en empara en 1587. Pendant la révolution il fut vendu à Louis François CHABOT. Né à Niort en 1757 ce gendarme de la garde du roi fut à cette époque promu général. Il mourut au château de Sançais en 1837.**

 Prendre à droite un sentier pour aller à **l'église**.

*Construite au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, elle avait remplacé un édifice mérovingien édifié à l'emplacement d'un sanctuaire gallo-romain. Incendiée pendant les guerres de Cent Ans, elle fut reconstruite d'après les plans du niortais Bergeron. L'église actuelle fut livrée en 1880.*

 Prendre à gauche et passer devant la **Mairie**.

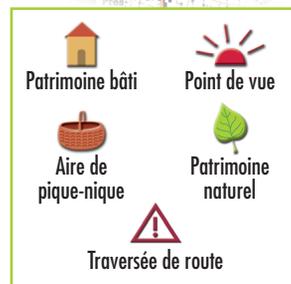
*Construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle cet imposant bâtiment témoigne du solide enracinement de la tradition républicaine au cœur du marais.*

Continuer la rue principale et à droite l'**impasse du Rouget**, contourner la mare et prendre un sentier étroit qui vous conduit **rue de Seigneurie**. À droite

quelques mètres plus loin, prendre le **chemin de Court Ballon** sur 1,5 km. Prendre à gauche pour atteindre la D1.

La traverser et emprunter la piste cyclable sur 250 m. et continuer à droite pour retrouver la D1 que vous franchirez une nouvelle fois pour prendre légèrement à gauche un chemin herbeux, forte descente, longer les ruines d'un vieux château et passer à proximité du logis **"Mon Marais"**. Continuer pour arriver dans la **rue Porte du Marais**. Avant le pont descendre à droite sur un parking et passer sous le pont près de la **Vieille Sèvre**, remonter pour entrer à droite dans la rue principale du village typiquement maraichin de **la Garette**. rue semi piétonne, et admirer les vieilles maisons de pêcheurs entre rue et canal.

 Dans cette rue typique sont installés des embarcadères, des commerçants,



des artisans, des restaurants... Les marais de la Garette sont accessibles uniquement par barque.

Au bout de la rue retourner au point de départ, au **Port Jaguin**, où se termine votre randonnée.

